



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 septembre 2003

Mise en réforme de matériels informatiques

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 septembre 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2003

DELIBERATION D20030374

**Direction Systèmes
Information & Télécommunications**

Mise en réforme de matériels informatiques

Monsieur Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Un certain nombre de matériels informatiques dont l'inventaire figure en annexe (micros et imprimantes) ont dû être retirés des services. Ces matériels sont totalement hors d'usage et ne présentent plus aucun caractère de réutilisation hors le recyclage.

Les matériels acquis avant 1996 sont totalement amortis et sortis de l'actif.

Les matériels acquis entre 1997 et 2000 sont totalement amortis et seront, du fait de leur mise en réforme, sortis de l'actif.

Ces matériels vont être pris par une entreprise de réinsertion de Saint Maixent l'Ecole (79400) où les composants électroniques vont être recyclés.

Les écrans, présentant quant à eux dans leur composition des éléments toxiques (terres rares pour le revêtement de l'écran notamment), seront détruits par l'entreprise qui détient les matériels nécessaires à ce type de manipulation.

La récupération de l'électronique est gratuite mais la destruction des écrans est onéreuse du fait de la nécessité pour l'Entreprise d'amortir le coût des matériels nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Autoriser :

- la mise en réforme des matériels désignés en annexe,
- Monsieur le Maire à faire reprendre ces matériels par l'Entreprise Insertion Formation Action située à 79400 – ST MAIXENT L'ECOLE, au prix unitaire de 5,00 Euros hors taxes par écran. La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 020.202.611.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard ZABATTA

[Ordre du jour](#)